

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3e/70-07
Séance du 13 AOUT 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

RD 466 - Déviation d'ASPACH

Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

Convention avec le PAIR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président à signer et à exécuter avec le PAIR la convention définissant les modalités de réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la déviation d'ASPACH.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions